

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du Secrétariat
de l'Assemblée

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 80908-2022/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 30-2022/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du jeudi 7 juillet 2022

Le **jeudi 7 juillet 2022 à 9 heures**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Michel, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 72579-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2022.

Présents :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve et Mme Ithupane Tiéoué.

Absents :

M. Briec Frogier et M. Petelo Sao (arrivé au cours de la séance).

Procurations* :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Philippe Michel ;
M. Julien Tran Ap donne procuration à Mme Françoise Suve.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Veylma Falaeo, Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination

administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe de la réglementation et des affaires juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Stéphanie Charneau, chef du service administratif et financier (SAF/DDDT) ;
Mme Sandrine Colombet, chef du service des affaires financières (SAF/DPASS) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Virginie Guépin, chef de service adjointe des relations administratives (SRA/DAJI) ;
Mme Bertille Jouan-Ligné, directrice de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Jérôme Levy, chargé d'études juridique (SAJR/DAJI) ;
Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAF/DFI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service administratif et financier (SAF/DERES).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 72579-2022/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2022.

Le rapport de présentation est annexé au présent compte rendu.

Une présentation a été faite par la DFI.

En propos liminaires, M. Blaise a soulevé l'impact de la baisse de l'assiette de répartition sur le budget de la province Sud engendrant une perte de ressources d'environ 2 milliards de francs CFP. En parallèle, la province Sud poursuit son travail sur ses compétences et notamment sur l'enseignement privé et de l'aide médicale et ce afin d'être en mesure de financer ses dépenses. Il a ensuite été précisé que la province Sud perçoit les dotations de la Nouvelle-Calédonie selon le ratio de prudence de 95 % mais également le reliquat à hauteur de 5 % des dotations de l'année précédente. Cette situation va restreindre les marges de manœuvre de la collectivité pour l'année 2023 si aucune évolution dans la structure budgétaire de la Nouvelle-Calédonie n'est amorcée.

Dans la discussion générale, dans le secteur de l'économie, l'emploi et la formation professionnelle, M. Blaise a présenté la situation financière de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Promosud. Ainsi, le financement de Promosud s'est reposé en grande partie sur la défiscalisation locale qui peut être intéressante mais comporte des risques puisque ce système oblige au remboursement de 70 % de l'emprunt au bout de huit ans. Aussi, la majorité des investissements de Promosud s'est orientée vers des activités telles que l'hôtellerie et l'aquaculture qui n'ont pas dégagé suffisamment de revenus pour couvrir le remboursement de l'emprunt. Jusqu'à récemment, la SAEM arrivait tout de même à rembourser l'emprunt sur fonds propres grâce aux dividendes de la Société des Hôtels de Nouméa (SHN) qui bénéficiait notamment des revenus issus de l'activité du casino. Néanmoins, ce n'est plus le cas à présent car la SHN n'est pas en mesure de reverser ses dividendes. En effet, le groupe a subi la crise sanitaire et doit également provisionner 1 milliard de francs CFP pour rénover les hôtels réquisitionnés dans le cadre des dispositifs d'isolement des voyageurs. C'est dans ce contexte

qu'il est proposé d'inscrire une avance en compte courant de 800 millions de francs CFP au budget supplémentaire 2022, ce qui permettra à Promosud de continuer ses actions et d'assurer ses investissements pour les trois prochaines années.

Suite à ces propos, M. Cuenot a déclaré que l'avance en compte courant est conséquente et que cela interroge au regard de l'endettement de la SAEM Promosud. Il a alors sollicité un état des engagements financiers de Promosud dans les différentes activités, ainsi que du niveau d'exposition de la province Sud au risque associé. M. Blaise a tout d'abord précisé que la province Sud n'est pas garante des emprunts souscrits par Promosud, mais qu'elle est responsable, car elle est actionnaire de référence de la SAEM. La collectivité sera donc appelée en responsabilité en cas de liquidation de la structure. Ensuite, il a convenu que Promosud a, par le passé, investi dans de nombreuses opérations non rentables comme le Sheraton ou encore le Kuendu Beach. C'est pourquoi la nouvelle présidente de la SAEM a pour objectif d'améliorer la situation de la structure en épurant notamment les participations à perte. Il a alors proposé qu'une réunion de commission dédiée soit à nouveau programmée et que la présidente de Promosud effectue une présentation aux conseillers lors de la séance d'assemblée de la province Sud. M. Michel a aussi demandé qu'une note soit communiquée aux conseillers.

M. Sao s'est étonné de la décision prise par la province Sud d'assurer la promotion internationale de son territoire uniquement. A cela, M. Blaise a répondu que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a actuellement pas la volonté de coopérer avec la province Sud sur la promotion touristique internationale. Par conséquent, la province Sud a décidé de développer sa stratégie basée sur le tourisme vert et la valorisation de son patrimoine avec la collaboration des professionnels du secteur, et ce, grâce à l'Agence d'attractivité. Pour autant, il a précisé que la collectivité reste ouverte à des échanges avec le gouvernement.

Par ailleurs, M. Sao a sollicité un point de situation sur l'adhésion des communes à l'Agence d'attractivité Sud Tourisme. Aussi, ayant noté que l'accompagnement des offices de tourisme qui n'ont pas adhéré à l'agence d'attractivité se termine en fin d'année, Mme Tiéoué s'est inquiétée de leur devenir. M. Larvor a déclaré que la plupart des offices de tourisme ont adhéré à l'Agence d'attractivité. Quant à leur devenir, les offices de tourisme qui ne seront pas intégrés à l'Agence d'attractivité pourront développer des relations avec la structure par convention.

Mme Wateou a exposé qu'il y a un réel intérêt à mutualiser les services qui contribuent à la promotion et au développement du tissu économique local aussi bien dans les communes urbaines que les communes rurales. Elle a souligné la nécessité d'instaurer un périmètre et des missions claires pour l'Agence d'attractivité afin de coordonner efficacement les actions des acteurs sur le terrain. M. Michel a ajouté que la décision de développer le tourisme intervient dans un contexte favorable de reprise d'activité économique avec la réouverture des frontières. Il a rappelé que le secteur du tourisme représentait annuellement environ 27 milliards de francs CFP de chiffre d'affaires avant la crise sanitaire.

De surcroît, Mme Vendegou s'est interrogée sur la gestion de la promotion touristique internationale. M. Larvor a expliqué que la promotion touristique internationale de la Nouvelle-Calédonie relève de la Nouvelle-Calédonie. En revanche, la province Sud a la possibilité de mettre en place en parallèle des initiatives permettant de promouvoir son territoire sur le marché international. La collectivité a donc développé sa stratégie touristique afin de proposer des offres de qualité pour la clientèle étrangère et locale. C'est en ce sens qu'est proposée une enveloppe de 50 millions de francs CFP au budget supplémentaire.

M. Paagalua a questionné l'administration sur l'Agence d'attractivité Sud Tourisme concernant la reprise du personnel existant de l'office de tourisme du Mont-Dore qui serait susceptible d'être remplacé par des agents relevant du Programme Provincial d'Insertion Citoyenne (PPIC). M. Larvor a répondu par la négative en précisant qu'il n'était pas question de remplacement.

A la question de Mme Jalabert sur les études préalables à la création de zones franches, M. Larvor a exposé qu'il est proposé de financer ces études qui permettront de connaître l'intérêt de mettre en place des zones franches en province Sud, notamment sur La Foa, Mont-Dore et Dumbéa.

Dans le secteur de l'aménagement et de l'environnement, Mme Tiéoué a souhaité avoir des précisions sur l'aménagement de sentiers d'accès dans le cadre du programme de restauration écologique des sites dégradés sur la Côte Oubliée. Ayant noté que ces sites étaient dégradés par les activités minières et par le feu, elle s'est aussi interrogée sur l'origine des départs d'incendie dans cette zone. M. Pebay a répondu qu'il est prévu de construire des sentiers qui permettront d'accéder aux sites à revégétaliser, actuellement inaccessibles, mais également des voies d'accès spécifiques, afin que les pompiers puissent intervenir rapidement en cas d'incendie. M. Michel a alors proposé qu'une note soit communiquée sur ce programme.

Dans le secteur de la santé, la protection et l'action sociale, Mme Jalabert a demandé des précisions concernant l'enveloppe de 40 millions de francs CFP réservée dans le cadre d'une procédure de dédommagement d'un prestataire en lien avec le dispositif de logements aidés en province Sud (LAPS). M. Blaise a indiqué que l'entreprise titulaire du marché relatif à la réalisation du programme LAPS avait sollicité une indemnisation car le volume de commandes était en deçà du seuil minimum, conduisant à un manque à gagner. A la suite de négociations, il a été convenu d'un montant à indemniser, ce qui est une procédure habituelle. Afin d'éviter que cette situation soit rencontrée de nouveau, il est nécessaire que les futurs contrats ne comprennent pas d'engagement sur un volume minimum de commandes. Mme Benzaglou a ajouté que c'est le cas actuellement avec le nouveau prestataire. De plus, le volume de commandes est plus important grâce à l'assouplissement du code des aides à l'habitat qui a favorisé l'essor de projets LAPS.

Mme Tiéoué a demandé à avoir le montant de la répartition financière entre les collectivités pour la réalisation de la résidence étudiante « Bord de mer » à Nouville. Mme Benzaglou a fait savoir que les participations, pour l'opération globale de réhabilitation « Bord de Mer » et « résidence universitaire de Nouville », ont été sollicitées à hauteur de 130 millions de francs CFP pour chaque province (Nord, Sud et îles Loyauté) et 210 millions de francs CFP pour le Gouvernement et pour l'Etat. En comptabilisant les subventions déjà prévues par la province Sud et par l'Etat dans le cadre du contrat de développement, la participation totale de la province Sud serait de 200 millions de francs et celle de l'Etat de 418 millions de francs. Elle a précisé que cette opération, de l'ordre de 1,7 milliard de francs CFP, représente également un soutien important pour le BTP. A ce stade, seuls la province Sud, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ont validé leur participation.

En complément, Mme Sakilia a soulevé les conditions de vie parfois déplorables des étudiants. Mme Kouathé a ajouté que la construction de logements en faveur des étudiants de la province Sud doit être prioritaire puisqu'une centaine d'entre eux attend toujours des logements. M. Blaise a alors indiqué partager ce constat tout en rappelant que la province Sud est prête à financer l'opération mais reste en attente des provinces Nord et des îles Loyauté.

Mme Tiéoué a interrogé l'administration sur les causes du non remboursement par les bénéficiaires du fonds de garantie sur terres coutumières. Mme Benzaglou a expliqué que les

raisons pouvaient être plurielles.

En réponse à Mme Sakilia sur la rénovation de logements sur l'île Ouen, Mme Benzaglou a fait savoir qu'il existe des demandes régulières d'aides provinciales à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat (APRAH) sur l'île mais qui peuvent être difficiles à traiter étant donné l'absence d'artisans sur place. C'est pourquoi l'idée est de regrouper les vingt demandes d'APRAH en une seule opération afin de mutualiser les moyens et réduire les coûts. Celle-ci n'a pas encore démarré car la province Sud est en attente d'un retour de l'Etat sur le cofinancement de l'opération. Elle a ajouté que ces rénovations seront mises en œuvre à travers des chantiers d'insertion pour pallier le manque d'artisans.

Par ailleurs, Mme Sakilia a questionné l'administration sur la programmation d'autres chantiers d'insertion sur l'île Ouen. Mme Benzaglou a confirmé qu'un chantier d'insertion pour la construction d'un sentier et de farés, lauréat du budget participatif de la province Sud, est en cours sur l'île.

Puis, Mme Sakilia a fait part des besoins de la population de l'île Ouen, notamment en ce qui concerne les difficultés d'acheminement des matériaux et des personnes, le coût du carburant, le manque de fournitures sanitaires au dispensaire, la prise en charge des personnes handicapées avec les blocs sanitaires et l'équipement pour la fourniture d'électricité. Suite à ce retour, M. Blaise a souligné que la problématique de l'électricité est de la compétence de la commune et que les observations sur le dispensaire sont prises en compte, en précisant que la province Sud s'attache à ce que l'offre de soin soit garantie sur l'ensemble de son territoire.

Dans le secteur de l'équipement des communes, Mme Jalabert a noté qu'une enveloppe de 100 millions de francs CFP sera destinée à la sécurité et l'ordre public, dont 50 millions de francs CFP seront alloués à la construction d'un nouvel hôtel pour la police municipale de Nouméa. Néanmoins, elle a sollicité des précisions sur l'utilisation du reste de l'enveloppe. Sur ce point, M. Arsapin a expliqué qu'il s'agit de dotations provisionnelles qui se délèguent en fonction de l'état d'avancement de l'ensemble du programme sécurité.

Dans le secteur des transports et communications, vu la situation budgétaire de la province Sud, M. Michel s'est interrogé sur la pertinence de financer la gare routière du réseau de transport interurbain à Nouméa, à hauteur de 75 millions, compte tenu des recettes supplémentaires du SMTI, dues à la réaffectation d'une partie de la taxe pour la transition énergétique, et sachant que l'engagement de la province est antérieur à cette réaffectation. A cela, M. Blaise a répondu que cette aide provinciale ponctuelle participe à la pérennisation du transport dans l'agglomération.

En outre, Mme Tiéoué a demandé si l'emplacement de la gare routière correspond à un terrain appartenant à la ville de Nouméa et si le versement de la subvention au Syndicat Mixte des Transports Interurbain (SMTI) est soumise à certaines conditions. M. Brial a fait savoir que l'aspect foncier n'a pas encore été réglé.

M. Paagalua a souhaité avoir des informations sur l'enveloppe de 135 millions de francs CFP allouée au fonctionnement du réseau de transport géré par le SMTU. En réponse, Mme Jouan-Ligné a tout d'abord rappelé que 550 millions de francs sont nécessaires pour finaliser le budget 2022 du SMTU. Par conséquent, il a été décidé en comité syndical que les cinq collectivités membres participent chacune à hauteur de 110 millions de francs CFP. Ce montant constitue donc en grande partie l'enveloppe de 135 millions de francs CFP. A cela s'ajoute un complément de financement sur les transports scolaires de la Société Calédonienne de Transports et un soutien au service de navettes maritimes au Mont-Dore.

Mme Sakilia a interrogé l'administration sur le mouvement de grève au sein de Karuïa. Il lui semble important de s'intéresser à cette situation étant donné que la structure est financée par l'aide publique. M. Brial a fait savoir que la province Sud ne finance pas directement Karuïa mais le SMTU.

Mme Kouathé a demandé des informations complémentaires sur le projet de bac ferry prévu au Mont-Dore. Sur ce point, M. Blaise a répondu que ce projet représente environ 8 milliards de francs CFP mais sa réalisation dépend de la capacité financière de la province Sud.

D'autre part, Mme Kouathé a rapporté des cas de rapatriements de défunts vers l'île des Pins par des particuliers, notamment lorsqu'il n'y a pas de rotation du Betico. Sur ce sujet, Mme Jouan-Ligné a précisé que la convention avec le Sudile porte sur la desserte maritime de passagers et la gestion des défunts ne rentre pas dans ce cadre. Comme l'a indiqué M. Blaise, ce sujet relève plutôt de la compétence de la commune et il serait plus pertinent d'organiser un groupe de travail avec la mairie de l'île des Pins et la Sudile. En complément, Mme Vendegou a évoqué le dispositif d'aide de la province des îles Loyauté pour le transport des défunts vers les îles Loyauté.

Dans le secteur de l'enseignement, Mme Tiéoué a attiré l'attention sur la situation du collège La Colline à Thio qui a subi une diminution de son budget de l'ordre de 800 000 francs CFP alors qu'elle doit faire face à des charges supplémentaires pour les fournitures de bureau et la maintenance des photocopieurs et des climatiseurs. Mme Barbier a déclaré qu'aucune demande de dotation supplémentaire n'a été émise par le principal. Mmes Barbier et Tiéoué se sont alors entendues pour échanger sur ces éléments.

Au sujet du travail sur les compétences, M. Blaise a déclaré qu'il est proposé d'ajuster certains crédits afin de garantir le fonctionnement de l'aide médicale et de l'enseignement privé. En effet, des discussions ont eu lieu lors des réunions du Groupe de Travail des Présidents des Exécutifs (GTPE) et tendaient à l'évolution de la prise en charge de ces compétences mais aucune solution n'a encore été trouvée. Il a précisé qu'il serait plus pertinent que celles-ci soient gérées par la Nouvelle-Calédonie. En effet, s'agissant de l'aide médicale, cela permettrait d'améliorer l'efficacité à l'échelle territoriale et de réduire les dépenses et les abus grâce à un système unique.

Mme Tiéoué a signalé que la restitution de ces compétences pourrait avoir des conséquences sur les collectivités, notamment les communes, et a évoqué la fermeture d'écoles. Selon elle, dans le cas où un accord est trouvé sur le renvoi effectif de ces compétences, cette démarche devra s'effectuer par les trois provinces et non pas par une seule. Elle et Mme Sakilia ont alors affirmé que les travaux du GTPE doivent continuer afin de trouver une solution. M. Blaise a rebondi sur ces propos pour confirmer qu'il n'est pas envisagé de fermer des écoles et a souligné que la province Sud a prouvé à maintes reprises qu'elle était solidaire envers les autres collectivités et honorait ses engagements.

Au sujet des dépenses des services communs, Mme Morvan a répondu à M. Sao en indiquant qu'il est prévu 100 millions de francs CFP dédiés aux remplacements divers des différentes directions dus à un surcroît d'activité et 65 millions de francs CFP dédiés au remplacement des enseignants du premier degré.

Au sujet des autorisations de programme, Mme Jalabert a souhaité savoir pourquoi il est inscrit un ajustement de 61 millions de francs CFP pour la restructuration de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Mme Jouan-Ligné a expliqué que le montant de l'enveloppe est ajusté à la réalité du projet.

En réponse à M. Paagalua sur l'ouverture d'autorisation d'engagement de 60 millions de francs CFP pour des prestations audiovisuelles de Web TV, M. Arsapin a fait savoir que cette ouverture servira à réitérer la contractualisation des prestations qui relèvent de la Web TV, de la même manière que les exercices précédents. Mme Jalabert a alors sollicité une note sur ces prestations.

A l'interrogation de M. Sao sur l'ouverture d'autorisation d'engagement relative à l'insertion, M. Bergery a indiqué que cette ouverture concerne la relance d'un marché pour des prestations sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération portant décision modificative n° 1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'année 2022, est arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	939 368 514

CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	-26 830 083

CHAPITRE 901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	130 686 477

CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	90 611 978	156 106 760

CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	88 353 759

CHAPITRE 904-SANTE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	21 044 704

CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	332 958 860	-125 947 449

CHAPITRE 906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	4 300 000	5 000 000

CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	169 694 850	504 837 380

CHAPITRE 908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	66 789 000

CHAPITRE 909-ECONOMIE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	933 259 628

CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	122 132 238	0

CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-33 500 080	0

CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADEES	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	830 827

CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	9 759 601

CHAPITRE 924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	19 500 000	39 686 833

CHAPITRE 925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OP D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES)	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 510 473 000	1 510 473 000

CHAPITRE 951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 666 748 105	0

CHAPITRE 954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	370 500 000	0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	4 025 299 208	0

CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-34 000 000	639 365 451

CHAPITRE 931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	41 000 000

CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-31 081 650	537 496 836

CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	-14 161 454

CHAPITRE 934-SANTE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	-48 316 493

CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	256 000 000	2 007 793 605

CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-32 288 350	127 370 051

CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-6 000 000	93 655 643

CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	120 000 000	348 037 045

CHAPITRE 939-ECONOMIE	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	457 287 379

CHAPITRE 940-IMPOSITIONS DIRECTES	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-50 000 000	0

CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	-350 000 000	0

CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 958 346 960	0

CHAPITRE 953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	BS 2022	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 666 748 105

Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Agissons Pour Le Sud, M. Guy-Olivier Cuenot, s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de cet article, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 2 à 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Agissons Pour Le Sud, M. Guy-Olivier Cuenot, s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Article 6 :

Mme Tiéoué a noté qu'il est proposé de modifier le règlement intérieur afin qu'un groupe de plus de vingt-et-un membres puisse avoir au maximum huit collaborateurs. Mme Darras a aussi relevé qu'à chaque tranche supérieure, il était ajouté un collaborateur mais que pour la tranche de plus de vingt-et-un membres, deux collaborateurs sont ajoutés. M. Blaise a répondu que cette disposition permet de ne pas perdre de collaborateurs et que cela n'entraînera pas d'augmentation de la masse salariale. M. Michel a précisé qu'il y aurait même une diminution d'un poste de collaborateur dans le cas où ce groupe se constituerait.

Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Agissons Pour Le Sud, M. Guy-Olivier Cuenot, s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Articles 7 à 9 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe Agissons Pour Le Sud, M. Guy-Olivier Cuenot, s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Philippe Michel, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe Agissons Pour Le Sud, M. Guy-Olivier Cuenot, s'est abstenu au vote de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 11 heures.

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



Philippe Michel